



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 045 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 15 octobre 2012

Président

M. Mark Warawa

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le lundi 15 octobre 2012

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)): La séance est ouverte.

Bienvenue à cette 45^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Nous avons l'honneur aujourd'hui d'accueillir Bob Hamilton, sous-ministre de l'Environnement, ainsi qu'Alan Latourelle, directeur général de l'Agence Parcs Canada. Nous les avons invités à témoigner en raison de leur récente nomination.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes impatients d'entendre vos déclarations, ainsi que vos réponses aux questions des membres du comité.

Nous entendrons les témoins de 15 h 30 à 16 h 30, après quoi le comité suspendra ses travaux afin de permettre au comité de direction de se réunir à huis clos.

J'aimerais vous lire un passage du O'Brien et Bosc, notre bible en matière de procédure. On retrouve, aux pages 1011 à 1013, la description des nominations par décret. C'est la procédure que respectera le comité dans ce cas-ci. Le passage que je vais vous lire vous permettra de bien formuler vos questions. Donc, à la page 1012, on peut lire ceci:

Si un comité décide de faire comparaître la personne nommée ou le candidat à la nomination, les comités sont limités par le Règlement à l'examen des titres, qualités et compétences de l'intéressé et à ses capacités d'exécuter les fonctions du poste convoité. Le président peut interrompre l'interrogatoire des membres du comité s'ils cherchent à aborder des questions qu'il juge sans rapport avec cet examen. Parmi les domaines habituellement considérés comme débordant de la portée de celui-ci figurent: l'affiliation politique de la personne nommée ou qu'on propose de nommer, ses contributions à des partis politiques, et la nature du processus de nomination. Toute question peut être admise s'il peut être démontré qu'elle a un rapport direct avec l'aptitude de la personne à remplir le poste auquel elle a été nommée ou auquel on propose de la nommer.

Veillez garder ce passage en mémoire lorsque vous préparerez vos questions.

Encore une fois, je tiens à vous remercier, messieurs, d'être venus. Chacun de vous disposera de 10 minutes pour faire sa déclaration. Nous passerons ensuite aux questions.

Nous allons commencer par M. Hamilton. Monsieur, vous avez la parole.

M. Bob Hamilton (sous-ministre, ministère de l'Environnement): Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord remercier le comité de m'avoir invité à témoigner afin de discuter de ma nomination au poste de sous-ministre de l'Environnement.

[Français]

Je comprends que c'est la raison principale pour laquelle vous m'avez invité aujourd'hui.

Tout d'abord, je ferai une déclaration très brève. Par la suite, je serai très content de répondre aux questions.

[Traduction]

Il n'y a pas si longtemps, quelques années en fait, je me présentais devant vous pour la première fois afin de discuter de ma nomination au poste de sous-ministre délégué de l'Environnement. Je suis donc heureux d'être ici aujourd'hui.

Permettez-moi de revenir brièvement sur les raisons qui m'ont conduit ici.

[Français]

J'ai commencé ma carrière à la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances. J'ai été membre de l'équipe qui a mis en oeuvre la taxe sur les produits et services. J'ai oeuvré pendant plusieurs années dans le domaine de la politique de l'impôt.

J'ai aussi travaillé à la Direction de la politique du secteur financier pendant une période de temps. Par la suite, je suis retourné à la Direction de la politique de l'impôt, toujours au ministère des Finances. J'ai travaillé dans cette direction à titre de sous-ministre adjoint principal.

Par la suite, j'ai été nommé secrétaire délégué du Conseil du Trésor et, après une brève période, j'ai été nommé sous-ministre délégué d'Environnement Canada en 2009. J'ai occupé ce poste pendant presque deux ans et je l'ai quitté en 2010.

[Traduction]

Après cette période au ministère de l'Environnement, j'ai agi comme représentant canadien au sein du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, une initiative canado-américaine amorcée par le premier ministre et le président Obama. Le mandat du conseil était de trouver une façon d'harmoniser la réglementation entre les deux pays. Je serai heureux de vous en parler.

J'ai occupé ce poste pendant environ 18 mois avant ma récente nomination à titre de sous ministre de l'Environnement. Je suis en poste depuis maintenant quelques mois, période au cours de laquelle on m'a renseigné sur les problèmes auxquels le ministère est confronté. Je dois admettre que je suis ravi d'être de retour à Environnement Canada où l'on a l'occasion de travailler à divers dossiers. C'est un ministère axé sur les sciences. Il offre donc une perspective intéressante de l'aspect scientifique des politiques environnementales. Le Service météorologique du Canada, qui relève de notre ministère, nous permet de comprendre la météo et le climat. Il assure la surveillance des eaux et de l'atmosphère partout au pays.

Le ministère de l'Environnement se considère comme un organisme de réglementation de calibre mondial. La réglementation est un aspect important de notre travail: nous réglementons les émissions de gaz à effet de serre ou d'autres polluants dans l'eau ou l'atmosphère. De plus, bon nombre de nos activités portent sur la protection des espèces en péril. Selon ce que j'ai pu constater depuis mon arrivée, il s'agit d'un programme plutôt diversifié qui présente de nombreuses possibilités et de nombreux défis intéressants.

Je suis impatient d'utiliser l'expérience que j'ai acquise au ministère des Finances et au Conseil du Trésor, ainsi que dans la coopération en matière de réglementation à laquelle j'ai participé dans mon poste précédent.

Voilà, en bref, mon cheminement, ce que je crois pouvoir apporter au poste et ma vision initiale des défis auxquels nous sommes confrontés et des possibilités qui s'offrent à nous.

C'est avec plaisir que je répondrai aux questions des membres du comité après la déclaration de mon collègue, Alan.

Le président: Merci, monsieur Hamilton.

Monsieur Latourelle, s'il vous plaît.

M. Alan Latourelle (directeur général, Parcs Canada): Je suis très heureux de me présenter devant le comité afin de discuter de ma nomination à titre de directeur général de l'Agence Parcs Canada. Je ferai une déclaration très brève, puis je serai heureux de répondre aux questions des membres du comité.

J'aimerais d'abord faire un résumé de ma carrière au sein de la fonction publique fédérale.

• (1540)

[Français]

Après l'obtention d'un baccalauréat en administration des affaires et en commerce à l'Université du Québec à Hull, j'ai commencé ma carrière en 1983 dans la fonction publique fédérale au poste d'agent de contrôle financier à la Commission de la capitale nationale.

Au cours des 10 années qui ont suivi cette période, j'ai gravi les échelons au sein de la commission jusqu'au poste de directeur des finances. En 1993, je me suis joint à la Commission de la fonction publique à titre de directeur général de la gestion financière et des services généraux. Pendant que j'occupais ce poste, j'ai aussi obtenu ma maîtrise en administration des affaires à l'Université Queen's.

En 1995, je suis devenu directeur général de la gestion financière au ministère du Patrimoine canadien. À ce moment-là, le ministère incluait aussi Parcs Canada.

[Traduction]

Je suis un fier membre de l'équipe de Parcs Canada depuis maintenant 15 ans. Je me suis joint à l'agence à Calgary à titre de directeur général de l'ouest et du nord du pays responsable d'une unité de prestation de services opérationnels comptant plus de 2 000 employés. Cette unité offrait chaque année des services à 12 millions de visiteurs et veillait à l'atteinte des objectifs du gouvernement fédéral, notamment en développant des politiques publiques et des approches de prestation de services dans un contexte à intervenants multiples.

En 1999, je suis revenu dans la région de la capitale nationale afin d'occuper les fonctions de dirigeant principal administratif à Parcs Canada. Puis, il y a 10 ans, en 2002, j'ai été nommé directeur général de l'Agence Parcs Canada pour la première fois.

Au cours des 15 dernières années, j'ai eu l'occasion de travailler avec des ONG, le secteur privé, divers ordres de gouvernement, des

communautés autochtones et des partenaires internationaux pour servir fièrement la population canadienne.

Chacune des aires du patrimoine que protège Parcs Canada fait partie de notre âme collective et de notre legs aux générations de demain. Le travail de l'agence ne se limite pas à entretenir des installations, à accueillir des visiteurs, à protéger la nature contre les braconniers et les vandales ou à voir au bon fonctionnement d'une bureaucratie gouvernementale. Quand on y réfléchit bien, le travail de Parcs Canada est au cœur de ce que nous avons l'habitude d'appeler l'édification d'une nation.

En 2011, Parcs Canada a célébré son centième anniversaire. Il amorce donc son deuxième siècle de service à la population. Notre vision est claire:

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Nous relèverons les défis de l'avenir et saisirons les possibilités qui se présenteront à nous en agrandissant notre système de parcs nationaux, en créant un parc urbain national dans la vallée de la Rouge, en améliorant de façon tangible et mesurable la conservation des ressources naturelles et patrimoniales, et en resserrant les liens qui unissent la population canadienne à ses trésors nationaux.

Je veux être clair: le mandat de Parcs Canada touche les parcs nationaux, mais aussi des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

La vaste expérience et les connaissances que j'ai acquises, notamment ces 15 dernières années, me permettront d'apporter une contribution appréciable à la réalisation des priorités de l'agence et aux futures générations.

C'est avec plaisir que je répondrai aux questions des membres du comité.

Le président: Merci, monsieur Latourelle.

Nous allons amorcer notre première série de questions. Chaque intervenant disposera de sept minutes. Monsieur Toet, vous avez la parole.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

J'aimerais d'abord m'adresser à M. Hamilton. Je constate en lisant vos antécédents scolaires et professionnels que vous n'avez pas beaucoup travaillé dans le secteur des finances. Comment la formation, tant scolaire que professionnelle, que vous avez reçue en économie vous aidera-t-elle dans vos fonctions à Environnement Canada?

M. Bob Hamilton: Merci pour cette question.

Je tiens d'abord à dire que je suis fier d'être un économiste.

Je crois que ma formation en économie me permet d'aborder les différents dossiers d'un angle intéressant. Bien entendu, le ministère de l'Environnement compte de nombreux économistes, et je fais ce métier depuis assez longtemps pour savoir que d'autres connaissances sont nécessaires. Toutefois, je crois qu'il est également important de tenir compte de l'aspect économique des questions environnementales.

Ce serait une erreur de se concentrer uniquement sur la perspective économique ou environnementale, notamment. Je crois qu'il est très avantageux de tenir compte des deux. L'équilibre entre celles-ci peut varier en fonction du dossier, mais je crois qu'elles sont toutes les deux nécessaires.

C'est toujours difficile de parler de soi et des merveilleuses choses que l'on pourrait contribuer à un dossier, mais je crois que certaines connaissances que j'ai acquises au cours de ma carrière pourraient m'aider dans mes fonctions. D'abord, j'ai longtemps travaillé dans le secteur de la réglementation, une fonction importante d'Environnement Canada. J'ai aussi travaillé dans les secteurs fiscal et financier. J'ai une certaine expérience de la façon dont les règlements sont adoptés, de ce dont il faut tenir compte lorsqu'on les élabore et de la façon de les mettre en œuvre et de les évaluer. Ça, c'est une chose.

Je crois aussi que mon expérience récente au sein du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation me sera utile. Le conseil s'est penché sur les questions environnementales et l'harmonisation de la réglementation entre le Canada et les États-Unis, ainsi que sur l'agriculture, la salubrité des aliments et les transports.

Cela ne veut pas dire qu'il faut toujours adopter les mêmes règlements que nos voisins du sud, mais, si dans certains cas, nous avons des objectifs communs, nous devrions chercher des façons de les atteindre de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

De plus, à l'époque où je travaillais dans les secteurs fiscal et financier, j'ai eu à collaborer à maintes reprises avec des intervenants de toutes sortes: des sociétés du secteur privé, des ONG et des citoyens canadiens, entre autres. Ces échanges m'ont appris à écouter les opinions des autres sur différents sujets et à en tenir compte dans nos décisions.

En résumé, des occasions économiques et environnementales exceptionnelles s'offrent à nous. Le Canada regorge de ressources et dispose d'une économie avancée capable de créer beaucoup d'emplois et de favoriser la croissance si nous la gérons convenablement. Le sous-sol du pays regorge de ressources que nous pouvons protéger. Je crois que le moment est venu d'unir ces deux aspects dynamiques.

Je suis impatient de faire appel à mes connaissances économiques et en matière de politiques publiques pour aider le Canada à éviter les écueils auxquels nous serons confrontés pour gérer notre environnement et renforcer notre économie.

• (1545)

M. Lawrence Toet: Dans votre réponse, vous avez parlé brièvement des partenariats, plus particulièrement de l'importance des partenariats fédéraux-provinciaux et de ceux avec d'autres pays. Tous ces différents partenariats sont nécessaires et doivent être intrinsèquement liés. Vous avez aussi abordé votre contribution au Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation.

Pourriez-vous nous parler un peu de votre expérience et de votre capacité à consolider des partenariats, à travailler à l'intérieur des

paramètres de ceux-ci et à unir les parties concernées dans le but d'atteindre un objectif qui plaît à tous?

M. Bob Hamilton: Certainement. Le secteur de la politique fiscale est probablement celui où j'ai acquis le plus d'expérience à ce chapitre. C'est un milieu où il faut souvent collaborer avec nos partenaires pour faire avancer un dossier. Je vais vous donner trois exemples.

Parlons d'abord de collaboration internationale. Lorsqu'il est question de fiscalité internationale, il est primordial de collaborer avec les autres pays participants afin d'élaborer des systèmes fiscaux, comme des conventions fiscales et de trouver une façon de les faire fonctionner ensemble convenablement.

J'ai même eu l'occasion de présider une réunion du comité de l'imposition de l'OCDE. J'ai donc une certaine expérience du rapprochement de différentes perspectives — les pays ont des points de vue bien différents sur l'impôt — pour former un tout.

Ensuite, je dirais qu'en ce qui concerne la fiscalité, et peut-être est-ce encore plus vrai lorsqu'il est question de l'environnement, il est important de collaborer avec nos homologues provinciaux et territoriaux afin de trouver des façons d'atteindre nos objectifs communs.

Par exemple, la semaine dernière, le ministre et moi sommes allés au lac Louise pour y rencontrer les ministres provinciaux de l'Environnement. À la suite de cette rencontre, nous avons annoncé des mesures visant à améliorer la qualité de l'air au pays. Il a fallu beaucoup d'efforts — et je n'ai pas participé à toutes les étapes — de la part des autorités fédérales et provinciales pour définir des objectifs communs et concevoir des mesures pour les atteindre.

Je sais qu'il sera très important que je travaille avec les provinces. Encore une fois, que ce soit dans le cadre d'un comité fédéral-provincial sur la fiscalité ou dans un contexte différent, cette collaboration était nécessaire. Les parties n'étaient pas toujours d'accord, mais il était important de maintenir le dialogue et de s'assurer que tous les participants comprenaient les enjeux au moment d'élaborer les politiques afin de trouver un terrain d'entente sur le plus de points possible.

Finalement, il est important de travailler avec des citoyens ou des groupes dans le secteur de la fiscalité, et j'ai de l'expérience à ce chapitre. Dans le cadre de nos travaux visant la création d'un régime enregistré d'épargne-invalidité, il était essentiel de travailler avec divers groupes afin de créer un programme d'impôt qui aiderait vraiment les parents à épargner pour leurs enfants handicapés. Le programme a été bien accueilli. Il y a eu aussi la Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui visait à offrir un allègement fiscal aux travailleurs sur le point d'entrer sur le marché du travail ou d'y retourner afin de les aider le plus possible financièrement. Il est très important de travailler avec les provinces à de tels dossiers.

Ce n'est là qu'une partie de l'expérience acquise qui, je l'espère, m'aidera dans mes nouvelles fonctions où je devrai travailler à différents dossiers avec de nombreux partenaires.

• (1550)

Le président: Merci, messieurs Hamilton et Toet.

Madame Leslie, vous avez la parole pour sept minutes.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Bienvenue à vous deux et félicitations pour vos nominations. Je suis très impatiente de travailler avec vous.

Monsieur Hamilton, j'ai bien aimé votre réponse à la première question de M. Toet. Mon conjoint est un économiste et il travaille à son doctorat sur les politiques climatiques, alors je comprends très bien le lien entre l'économie et l'environnement. C'est une bonne perspective à avoir.

Ma première question s'adresse à vous et elle est directe. Elle peut vous paraître impertinente, mais ce n'est pas le cas. Je suis très sérieuse. Je crois que, si vous étiez à ma place, vous voudriez connaître, vous aussi, la réponse à cette question.

À quoi les changements climatiques sont-ils dus?

M. Bob Hamilton: Wow. On ne m'a pas dit que j'aurais à répondre à des questions de ce genre quand j'ai accepté le poste.

Mme Megan Leslie: Je vous demande simplement votre avis; vous n'avez pas à...

M. Bob Hamilton: Je n'ai pas toute la réponse.

Le président: Un instant, monsieur Hamilton.

Mme Ambler invoque le Règlement.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Monsieur le président, selon ce que vous avez dit plus tôt, j'ai cru comprendre que les questions aujourd'hui devaient porter uniquement sur les titres et la compétence de nos invités.

À moins que quelque chose m'échappe, la question ne semble rien avoir à faire avec le CV ou l'expérience professionnelle de MM. Latourelle et Hamilton.

Je vous demanderais, monsieur le président, de dire à la députée de poser des questions sur le sujet que nous sommes censés traiter aujourd'hui, s'il vous plaît.

Le président: Très bien.

Mme Megan Leslie: Puis-je répondre à l'intervention, monsieur le président?

Le président: Oui, s'il vous plaît, madame Leslie.

Mme Megan Leslie: Le gouvernement ne pense peut-être pas que le Comité de l'environnement ou le sous-ministre de l'Environnement accorde de l'importance à la cause du changement climatique. Or, selon moi, un sous-ministre de l'Environnement qui élabore des politiques sur le changement climatique doit absolument, premièrement, croire que l'activité humaine en est la cause et, deuxièmement, en savoir un peu à ce sujet.

À mon avis, la question a tout à fait rapport.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le président, puis-je dire quelque chose par rapport au rappel au Règlement?

Le président: Oui, monsieur Woodworth.

M. Stephen Woodworth: Si M. Hamilton avait été embauché à titre de chercheur en changement climatique, sa connaissance des causes du changement climatique serait sûrement pertinente, mais ce

n'est pas à lui qu'il reviendra d'élaborer la politique du gouvernement en la matière. Ce qu'on attend de lui, c'est qu'il possède les compétences administratives et autres nécessaires pour mettre en oeuvre la politique du gouvernement sur le changement climatique. Je ne pense pas que ses connaissances personnelles sur le sujet, connaissances qu'il faudrait aller à l'école pour acquérir, ont à voir avec ce que le comité fait aujourd'hui.

Je dis cela en tant que personne qui croit que le changement climatique est une caractéristique importante de notre monde actuel. Je ne veux pas minimiser le dossier du changement climatique, mais je pense que nous devons nous en tenir aux fonctions pour lesquelles cet homme a été engagé, et je ne pense pas que c'est pour travailler dans un laboratoire pour déterminer les causes du changement climatique, ou pour faire de la modélisation ou d'autres simulations par ordinateur. Son rôle est de gérer un ministère.

Je suis d'accord avec Mme Ambler: la question n'a pas du tout rapport.

• (1555)

Le président: Je vais vous relire l'extrait de l'ouvrage d'O'Brien et Bosc:

Le président peut interrompre l'interrogatoire des membres du comité s'ils cherchent à aborder des questions qu'il juge sans rapport avec cet examen. [...] Toute question peut être admise s'il peut être démontré qu'elle a un rapport direct avec l'aptitude de la personne à remplir le poste auquel elle a été nommée [...]

La question du changement climatique est importante, et j'espère que nous sommes tous d'avis que l'environnement est très important, y compris le changement climatique, mais aujourd'hui, nous devons nous en tenir strictement, comme O'Brien et Bosc l'indiquent, aux qualités de la personne.

Si la question posée à M. Hamilton portait sur ses qualités et visait à savoir s'il croit au changement climatique, elle serait dans les règles. Mais si elle portait sur la politique en matière de changement climatique et sur ce que le gouvernement fait ou compte faire à ce sujet, elle ne serait pas dans les règles.

Madame Leslie, il vous reste encore beaucoup de temps; seulement 56 secondes de votre temps de parole sont écoulées. Je vous recommande de consacrer le reste de votre temps de parole à l'examen des qualités.

Mme Megan Leslie: Merci, monsieur le président.

Ma question a presque été jugée irrecevable; je vais donc la reformuler.

Je ne cherche pas une définition technique ou scientifique; je veux simplement savoir si vous croyez au changement climatique causé par l'activité humaine.

M. Bob Hamilton: D'accord, je vais tenter de répondre.

Pour répondre indirectement d'abord, mon rôle principal, bien entendu, c'est de diriger le ministère de l'Environnement et de veiller à ce que les conseils que nous donnons sont de première qualité, qu'ils sont bien réfléchis et qu'ils tiennent compte de tous les aspects des dossiers. À cet égard, et pour en venir à votre question, je suis heureux que nombre de personnes qui connaissent mieux que moi le changement climatique et ses causes, et qui ont plus d'expérience dans le domaine, sur les plans technique et scientifique, travaillent au ministère.

On peut observer le changement climatique. On peut construire des modèles pour prédire son avenir. Différentes probabilités peuvent être liées à différentes prévisions. Toutefois, je suis d'avis que nous avons les gens qu'il nous faut à Environnement Canada, en plus de nombre de personnes partout dans le monde, pour donner de bons conseils sur les politiques d'adaptation au changement climatique et sur ce qui peut être fait pour l'atténuer.

C'est ainsi que je vois mon rôle. Peu importe mes croyances personnelles, je vais tenter de conseiller le ministre et le gouvernement sur ce que je crois être notre meilleure interprétation des événements et la meilleure façon de procéder. Bien sûr, le gouvernement peut ensuite faire ce qu'il veut des conseils qu'il reçoit de moi et d'autres.

Comme vous le constaterez en prenant connaissance de mon dossier, j'ai travaillé dans de nombreux domaines, par exemple celui de la fiscalité, et je pense que personne ne m'appellerait un fiscaliste, mais je peux vous dire que j'ai réussi à accomplir de bonnes choses en collaborant avec des gens qui connaissent beaucoup mieux que moi le système fiscal. Je crois qu'il en sera de même à Environnement Canada. Qu'il soit question de changement climatique ou de prévisions météorologiques — domaine dans lequel je ne suis pas non plus expert —, je sais comment mobiliser les ressources du ministère pour fournir les meilleurs conseils possible au gouvernement, et c'est ce que j'ai l'intention de faire.

Mme Megan Leslie: Merci beaucoup, j'ai hâte de voir cela.

Je vais partager le reste de mon temps de parole avec Mme Quach.

Le président: Très bien. Vous avez trois minutes et demie.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins d'être venus nous présenter leur parcours et leur expertise pour gérer les deux dossiers dont ils sont responsables.

Monsieur Latourelle, compte tenu de votre poste de gestionnaire des politiques et de votre parcours en matière de gestion financière, comment êtes-vous en mesure de respecter les mandats qui sont de protéger et de présenter des exemples concrets d'intérêt national pour le patrimoine? Vous savez qu'il y a eu des compressions dans les lieux historiques nationaux, cet été. Des guides ont été remplacés par des panneaux et, dans certains endroits comme à Ottawa, par des iPad.

Comment peut-on préserver le mandat visant à protéger les lieux historiques et en faire la valorisation tout en supprimant les postes des personnes les plus expérimentées pour sensibiliser la population à ces deux mandats? Il y a des coupes dans le secteur du tourisme et des activités éducatives, comme à la Biosphère de Montréal, qui est le seul musée en Amérique du Nord offrant des activités de sensibilisation. Comment vos décisions...

• (1600)

[Traduction]

Le président: Vous invoquez le Règlement, madame Rempel?

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le président, vous avez lu tout l'article 111.1 du Règlement au début de la séance. Cet article établit les limites des discussions que nous pouvons tenir aujourd'hui sur l'examen des nominations par décret. J'aimerais qu'on rappelle à ma collègue d'en face les limites des questions qu'elle peut poser à M. Latourelle.

Le président: Est-ce que d'autres veulent dire quelque chose par rapport au rappel au Règlement?

Madame Quach.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Respectueusement, monsieur le président et madame Rempel, je veux souligner que M. Latourelle est appelé à gérer les activités, les opérations financières et les réductions à Parcs Canada. Les gens doivent déterminer la stratégie qui leur permettra de valoriser ces mêmes activités dans les lieux historiques nationaux. C'est vraiment une question très pertinente à laquelle j'aimerais avoir une réponse.

[Traduction]

Le président: Je ne vois personne d'autre qui demande la parole.

Les questions au sujet des compressions, des politiques et des plans d'action de Parcs Canada ne tombent pas dans les limites très étroites permises aujourd'hui. Les questions doivent porter directement sur les qualités des personnes nommées.

Ces sujets pourraient faire l'objet d'une discussion future, si le comité le souhaite, mais aujourd'hui, je recommande à Mme Quach de s'en tenir aux qualités.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Je vais reformuler ma question.

Monsieur Latourelle, comment accomplissez-vous votre mandat qui est de protéger et de présenter des exemples concrets relatifs au patrimoine naturel du Canada à travers les activités actuelles?

M. Alan Latourelle: Depuis 100 ans, Parcs Canada utilise différentes approches. Il y a une évolution dans le temps. De nos jours, la technologie nous donne dans certains cas de nouvelles occasions. Notre objectif est de nous assurer que chacune des activités que Parcs Canada met en avant a en même temps un objectif de conservation et de présentation.

Quand les gens viennent nous rendre visite, nous voulons les inspirer, leur faire connaître l'histoire du Canada et les endroits exceptionnels du Canada par l'entremise de l'équipe de Parcs Canada. Cette équipe ne compte pas que des guides interprètes ou des gens de conservation. On a aussi l'expérience des visiteurs. C'est donc l'ensemble des interactions des membres de notre équipe qui a des retombées sur ces personnes.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Les interactions avec les gens sont donc importantes.

M. Alan Latourelle: Les interactions se font à tous les niveaux. Différentes stratégies ont été utilisées au cours des années. On a différents sites qui ont eu plus ou moins de problèmes d'interprétation. C'est une réalité à Parcs Canada depuis près de 100 ans.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Pourriez-vous en dire davantage sur les types d'interaction qui ont été mis en avant pour diversifier et enrichir l'expérience du visiteur?

M. Alan Latourelle: Parcs Canada n'opère pas en vase clos. Cette agence regarde ce qui se passe dans les musées ou d'autres institutions ayant un mandat similaire au sien pour découvrir les nouvelles technologies et les approches de communication, selon la réalité financière dans laquelle elle opère.

Mme Anne Minh-Thu Quach: D'accord.

Avez-vous évalué les répercussions économiques de ces différents types d'interaction ou ces différentes façons de communiquer, à savoir une interaction avec des personnes ou une interaction qui privilégie les technologies, pour déterminer ce qui serait le plus efficace?

• (1605)

M. Alan Latourelle: Il est clair qu'on regarde les expériences d'autres personnes, que ce soit en matière de conservation, d'expérience auprès des visiteurs ou d'éducation. Dans toutes les composantes de Parcs Canada, on a innové, mais on apprend aussi des autres. On regarde ce qui se passe dans le marché, par exemple par rapport à la communication des messages et aux différentes façons de la réaliser. On regarde aussi les endroits les plus fréquentés pour s'assurer d'avoir une présence accrue pendant l'été. C'est la période de l'année où on reçoit le plus de visiteurs. C'est l'approche utilisée non seulement à Parcs Canada, mais aussi dans la majorité des institutions du patrimoine.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Qu'est-ce qui est le plus efficace?

[Traduction]

Le président: Votre temps de parole est écoulé. Merci beaucoup.

Le prochain intervenant est M. Woodworth. Vous avez sept minutes.

M. Stephen Woodworth: Merci beaucoup.

[Français]

Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui. Je vous souhaite la bienvenue.

[Traduction]

J'aimerais commencer par poser une question stupide, si vous me le permettez, à M. Hamilton. Je n'ai jamais peur de poser des questions stupides, pour bien comprendre.

Vous avez déjà été nommé, je crois, à Environnement Canada, de 2009 à 2011. Je ne sais pas si c'était à titre de sous-ministre délégué ou de sous-ministre adjoint. Pouvez-vous me dire quel rôle vous jouiez, et quelle est la différence entre ce poste et celui que vous occupez maintenant, s'il vous plaît?

M. Bob Hamilton: Bien sûr. Vous n'êtes certainement pas le premier à me demander quelle est la différence entre un sous-ministre délégué et un sous-ministre adjoint. La dernière fois que j'ai travaillé à Environnement Canada, j'étais sous-ministre délégué. À Environnement Canada, le bureau du sous-ministre compte deux postes: celui de sous-ministre et celui de sous-ministre délégué. Ils forment une équipe et ils dirigent l'organisation ensemble.

Chaque ministère utilise un modèle différent, selon les gens, mais on peut dire que ces deux personnes dirigent le ministère. Tous les ministères d'Ottawa sont structurés de cette façon.

De leur côté, habituellement, les sous-ministres adjoints travaillent au sein d'une direction précise du ministère. Dans notre cas, il y a un sous-ministre adjoint des sciences et de la technologie, un autre de la gérance de l'environnement, etc. Ils travaillent dans la ligne de production, sous l'autorité de supérieurs hiérarchiques.

Brièvement, lorsque j'étais sous-ministre délégué, mon rôle était d'aider le sous-ministre. Nous travaillions tous les deux, dans une certaine mesure, aux dossiers très importants. Pour les autres dossiers, l'un ou l'autre était en charge, mais nous travaillions toujours en équipe; nous avions toujours une certaine connaissance de chacun des dossiers.

C'était la différence à ce moment-là. Maintenant, je suis de retour à titre de sous-ministre.

M. Stephen Woodworth: Je comprends. En votre qualité de sous-ministre délégué, vous étiez bien placé pour observer et apprendre tout ce qu'il y avait à apprendre sur le rôle de sous-ministre. Est-ce exact?

M. Bob Hamilton: Oui, c'est exact.

On peut beaucoup apprendre en voyant tous les dossiers qui passent par le bureau du sous-ministre.

M. Stephen Woodworth: Vous avez occupé ce poste de janvier 2009 à mars 2011. C'est exact?

M. Bob Hamilton: Oui.

M. Stephen Woodworth: Le changement de domaine — de la fiscalité et du Conseil du Trésor à l'environnement — m'intrigue. Quel était votre plus grand défi, si je peux m'exprimer ainsi, quand vous étiez sous-ministre délégué? À quoi avez-vous eu le plus de difficulté à vous acclimater — pour jouer sur le thème de l'environnement —, et comment avez-vous fait pour surmonter cet obstacle?

M. Bob Hamilton: Deux ou trois choses m'ont frappé la première fois que j'ai travaillé au ministère de l'Environnement. La première, c'est la forte présence de la science au sein du ministère. Au ministère des Finances, on parle beaucoup d'économie et de finances, et je m'y connais assez bien là-dedans. Quand j'ai commencé à Environnement Canada, essayer de comprendre les différentes questions et politiques scientifiques sans être un spécialiste dans le domaine s'est avéré une activité intéressante, tant du côté de la météorologie que de la réglementation. Le seul fait d'être exposé à autant d'activité scientifique — j'aime la science, mais je ne suis certainement pas un expert — était un changement pour moi. C'est une des choses qui m'a frappé.

Une autre chose que j'ai constatée à tous les endroits où j'ai travaillé, mais encore plus à Environnement Canada, c'est le niveau d'intégration entre les différentes équipes du ministère. Une équipe travaillait à un dossier lié à une autre direction du ministère. J'ai trouvé cela très intéressant. Bien sûr, c'est comme cela dans tous les milieux de travail. Il existe toujours des liens entre les différentes parties d'une organisation, mais j'ai trouvé qu'à Environnement Canada, il y en avait beaucoup plus, comme les affaires internationales, la science qui appuie la réglementation, la mise en application. C'était intéressant d'avoir une vue d'ensemble de la façon dont toutes les parties s'agencent au sein du ministère et avec d'autres ministères. Par exemple, nous collaborons étroitement avec Transports Canada, Pêches et Océans Canada, ainsi que d'autres ministères, selon les dossiers. Je dirais que ces deux choses m'ont frappé parce qu'elles étaient bien différentes.

Le dernier point serait la dimension fédérale-provinciale. Dans le domaine de la politique fiscale, il doit y avoir de l'intégration entre les systèmes fédéral et provinciaux, mais le fédéral est certainement plus dominant que dans le domaine de l'environnement, domaine dans lequel les provinces ont un plus grand rôle à jouer.

● (1610)

M. Stephen Woodworth: Puis-je présumer qu'au cours des deux années pendant lesquelles vous étiez sous-ministre délégué, vous avez lu maints cahiers d'information volumineux et vous avez retenu ces leçons, et donc que vous avez eu un peu moins de difficulté à réintégrer le ministère, bien sûr en tenant compte du fait que la science évolue sans cesse? Sentez-vous que vous êtes devenu expert dans le domaine?

M. Bob Hamilton: Ma réponse était oui jusqu'à temps que vous employiez le terme « expert ». Je ne sens pas que je suis devenu expert, mais je suis certainement beaucoup plus à l'aise avec le sujet cette fois-ci que la dernière fois. Il y a toujours de nouvelles choses à apprendre dans tous les dossiers. Le sous-ministre n'a pas l'occasion d'examiner les dossiers aussi attentivement qu'il le voudrait, mais je pense que mes deux années d'expérience m'ont permis d'acquérir une certaine connaissance des questions. Lorsque je reçois un dossier, j'en sais au moins assez pour commencer à réfléchir aux mesures à prendre, que ce soit une politique ou autre.

De plus, le travail que j'ai fait au chapitre Canada-États-Unis m'a aidé à établir des liens entre notre système de réglementation et celui d'un autre territoire, ainsi qu'à envisager les défis en matière de réglementation sous un autre angle.

M. Stephen Woodworth: Est-ce que le Conseil Canada-États-Unis a examiné de la réglementation environnementale pendant que vous y travailliez?

M. Bob Hamilton: Oui, en décembre 2009 ou 2010 — j'oublie quelle année c'était —, nous avons élaboré un plan d'action qui contenait 29 points. Il portait sur des secteurs clés de l'économie: l'agriculture, les transports, etc. Il y avait une section sur l'environnement qui avait à faire avec les émissions de GES produites par les automobiles, ainsi qu'une section sur les chemins de fer. La réponse est donc oui, ce travail comptait aussi un aspect environnemental.

Le président: Merci. Votre temps de parole est écoulé.

Madame Duncan.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Messieurs, je vous félicite tous deux de vos nominations.

Je vais vous poser des questions techniques sur la vision des ministères.

Monsieur Hamilton, il est bien connu dans le milieu de la science de l'ozone que le gestionnaire de longue date du Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet n'occupe plus ce poste. Pourtant, lors d'une séance de notre comité tenue le 13 décembre 2011, le directeur général des sciences et de la technologie, M. Charles Lin, a déclaré: « Le gestionnaire est en train d'être muté au Service météorologique du Canada ». J'aimerais savoir pourquoi Environnement Canada n'a pas respecté l'engagement qu'il a pris auprès du comité.

Le président: Mme Rempel invoque le Règlement.

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, vous avez lu tout l'article 111 du Règlement au début de la séance. Cet article établit les limites des questions que nous pouvons poser aujourd'hui aux témoins sur leur nomination par décret, y compris les qualités.

La question de ma collègue porte sur la politique et la politique à venir; elle ne respecte pas les limites prescrites par le Règlement.

Le président: Merci, madame Rempel.

Madame Duncan.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, je pense que même une des questions recommandées par la Bibliothèque du Parlement porte sur la vision du ministère.

La surveillance de l'ozone est l'une des fonctions les plus importantes d'Environnement Canada. Je pense que ma question a tout à fait rapport.

● (1615)

Le président: Monsieur Woodworth.

M. Stephen Woodworth: Même si j'étais aussi de l'avis que la vision qu'a une personne du ministère était pertinente — et je ne suis pas certain de l'être puisque c'est en fait la vision du gouvernement que ces messieurs sont chargés de mettre en oeuvre —, la question porte vraiment sur les raisons pour lesquelles le ministère n'a pas pris une mesure donnée. Elle n'a rien à voir avec la vision.

Je ne peux pas penser que cela justifie la question.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Madame Duncan, au sujet du rappel au Règlement.

Mme Kirsty Duncan: Au sujet du rappel au Règlement, je veux répondre à M. Woodworth, puis j'espère passer à une autre question si je n'obtiens pas de réponse.

La question porte bel et bien sur la vision. Je demande pourquoi on ne l'a pas fait et est-ce que ce sera fait; c'est la vision, cela.

Le président: Très bien.

Madame Rempel.

Mme Michelle Rempel: Si ma collègue veut poser une question à M. Hamilton sur sa vision de l'avenir du ministère, conformément à l'ordre de renvoi en vertu duquel le comité se réunit aujourd'hui, peut-être devrait-elle le questionner sur sa vision du ministère plutôt que sur des politiques particulières.

Le président: Je pense que nous avons assez discuté de ce rappel au Règlement. Je suis d'accord avec vous, et je vais relire O'Brien et Bosc.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Pas au complet. Je ne voudrais endormir personne.

Si le comité décide de convoquer une personne nommée, les questions doivent se limiter aux « qualités et compétences de l'intéressé et à sa capacité d'exécuter les fonctions du poste », comme le dicte le Règlement.

Je juge que ces questions, bien qu'elles soient pertinentes, seraient peut-être plus appropriées lors d'une autre réunion, puisqu'elles n'ont rien à voir avec les qualités du candidat.

J'encourage d'ailleurs les candidats à répondre aux questions de cette perspective.

Mme Kirsty Duncan: Merci, monsieur le président.

Monsieur Latourelle, s'il vous plaît, le problème est que Parcs Canada doit gérer une compression budgétaire de 29 millions de dollars. C'est difficile.

Encore une fois, je vous interroge sur votre vision. Comment prévoyez-vous protéger l'intégrité écologique et exercer la surveillance voulue si vous devez réduire le nombre de scientifiques au ministère?

Le président: Madame Rempel, pour un rappel au Règlement.

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, cela fait plusieurs fois que je rappelle la portée de la discussion d'aujourd'hui. Je la vois essentiellement comme une entrevue d'emploi, une occasion d'interroger nos candidats sur leurs qualités eu égard au poste.

Ma collègue de l'opposition vient de poser une question qui s'appuie sur bien des faussetés.

Je pourrais utiliser tout le temps qui m'est imparti pour invoquer le Règlement afin de parler des investissements que nous avons faits à Parcs Canada depuis que nous sommes au pouvoir, du fait que nous avons augmenté la taille de Parcs Canada de plus de 50 p. 100, que nous avons augmenté le budget du ministère et que nous avons augmenté le financement de la science et de la technologie, mais comme l'objet de la réunion d'aujourd'hui est d'appliquer l'article 111 du Règlement, je demanderais à ma collègue de s'en tenir à la portée de cet article.

Le président: Madame Duncan, en réponse au rappel au Règlement.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le président, je dois absolument répondre à cela.

Les critiques fusent envers Parcs Canada parce que les compressions budgétaires minent la santé et l'intégrité des parcs réputés du Canada, qu'elles mettent en péril certains lieux patrimoniaux de renommée mondiale, qu'elles font chuter le nombre de scientifiques et de techniciens au ministère, qu'elles mettent à mal nos relations avec les Autochtones et frappent durement les communautés rurales.

Dans un entretien d'emploi, on peut évoquer les compressions imminentes et demander à la personne comment elle compte réaliser ses objectifs dans ce contexte.

Les compressions s'en viennent. Nous savons qu'elles vont toucher les scientifiques. L'un des principes de gestion de Parcs Canada, le tout premier, a toujours été l'intégrité écologique. Il semble y avoir dérapage ici.

Ma question vise à savoir comment il va protéger l'intégrité écologique s'il doit réduire le personnel scientifique.

Le président: Je vais devoir clore ces rappels au Règlement, parce que je pense que nous en avons assez discuté, surtout que la question de Mme Duncan est presque identique à celle que Mme Quach a posée il y a 10 ou 15 minutes. Cette question a été déclarée inadmissible, donc elle l'est pour vous aussi, madame Duncan.

Pour le temps qui reste, veuillez vous assurer que vos questions portent sur les qualités des candidats. Si vous souhaitez reconvoquer M. Latourelle et M. Hamilton pour discuter de la couche d'ozone, des compressions budgétaires ou de quoi que ce soit d'autre, vous pourrez alors leur poser ce type de questions, mais en ce moment, nous devons nous en tenir aux qualifications eu égard au poste.

Merci. Continuez.

• (1620)

Mme Kirsty Duncan: Je vais essayer de me concentrer sur les compétences et les qualifications. Comme vous l'avez dit, il y a un équilibre difficile à atteindre.

Parlons un peu de la Réserve de parc national Nàáts'ihch'oh. Certains craignent que l'habitat faunique et que les affluents soient mal protégés. Je veux bien reconnaître que la création d'un nouveau parc national au Canada est toujours une bonne nouvelle, mais cette limite géographique ne tient pas compte des preuves scientifiques abondantes de ce qu'il faut faire pour protéger l'intégrité écologique

du bassin hydrographique de la Nahanni. On trouve sur ce territoire un habitat inestimable pour les troupeaux de caribous des bois et les grizzlis.

Certaines personnes affirment que l'une des parties les plus importantes de l'habitat de ces espèces se trouve à l'extérieur du parc. Je me demande si vous serez ouvert à en modifier les limites pour apaiser les craintes des scientifiques et des Autochtones.

Le président: Rappel au Règlement.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Cette question porte sur la politique. M. Latourelle a été informé de la décision du gouvernement sur les limites du parc. Il est de son devoir de faire appliquer les politiques de Parcs Canada de la meilleure façon possible.

Je crois qu'il serait plus approprié de l'interroger sur ses compétences et sur la façon dont il compte mettre en oeuvre les politiques de Parcs Canada adoptées par le gouvernement élu. Je demanderais au président de juger cette question inadmissible.

Le président: Je vais redemander à Mme Duncan de faire en sorte que ses questions portent directement sur la compétence des candidats. Je vous remercie.

Mme Kirsty Duncan: N'avons-nous pas le droit de l'interroger sur sa vision et sa stratégie? Il était écrit clairement dans le document de la Bibliothèque du Parlement que nous pouvions l'interroger sur sa vision.

J'aimerais poser une dernière question liée à sa vision de l'avenir du ministère. Allez-vous juger ma question inadmissible?

Le président: C'est bien possible, si elle n'est pas liée directement aux compétences du candidat eu égard au poste.

Mme Kirsty Duncan: Est-ce que je peux essayer de poser ma question? Ce sera la dernière.

Le président: Allez-y.

Mme Kirsty Duncan: Nous avons besoin de sondes d'ozone pour déterminer le niveau de pollution par l'ozone dans la basse atmosphère. Il n'y a plus de lancements de sondes d'ozone à Egbert ni à Bratt's Lake. Il ne reste donc que cinq stations encore en fonction dans le sud du pays: Churchill, Edmonton, Goose Bay, Kelowna et Yarmouth.

Il n'y a actuellement plus de lancements de sondes d'ozone dans les deux provinces du Canada les plus peuplées...

Mme Stella Ambler: J'invoque le Règlement.

Le président: Je vais laisser la députée finir de formuler sa question.

Mme Kirsty Duncan: Merci, monsieur le président.

Je parle de l'Ontario et du Québec. Il n'y a rien à l'Île-du-Prince-Édouard ni au Nouveau-Brunswick non plus, des provinces dans la direction du vent des sources de pollution au Canada et aux États-Unis.

Voici la partie sur la vision. Je me demande quels sont les plans du Canada pour les cinq stations de sondes d'ozone qui restent dans le sud du pays. Y aura-t-il d'autres fermetures?

Mme Michelle Rempel: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Madame Rempel invoque le Règlement.

Mme Michelle Rempel: Monsieur le président, ma collègue de l'opposition et moi avons passé beaucoup de temps à la Chambre des communes à discuter de l'ozone.

En fait, j'aurais été ravie d'entendre une question de sa part à ce sujet pendant la période de questions d'aujourd'hui. Nous aurions pu parler de la réputation mondiale du Canada au chapitre de la surveillance de l'ozone, puis du témoignage de Mme Dodds devant le comité, quand elle nous a parlé de la capacité de notre gouvernement non seulement à continuer de respecter ces obligations, mais à conserver sa réputation dans le monde à cet égard.

À maintes reprises à la Chambre, pendant les débats d'ajournement et les périodes de questions, j'ai parlé de nos compétences en la matière avec ma collègue, et Mme Dodds est venue ici précisément pour répondre à ses questions. Cependant, nous avons aujourd'hui le mandat de poser des questions conformément à l'article 111 du Règlement, comme je l'ai mentionné plusieurs fois déjà aujourd'hui.

Je ne suis pas d'accord avec ma collègue de l'opposition. Elle n'a pas encore posé de questions sur la vision du candidat. Elle ne lui a pas demandé: « Quelle est votre vision d'avenir pour le ministère? » Je demanderais à ma collègue de l'opposition de tenir compte du type de questions que nous devons poser aujourd'hui et de s'en tenir à l'objet de la séance.

•(1625)

Le président: Madame Duncan.

Mme Kirsty Duncan: Je suis très claire. Je pose des questions très précises sur la vision du candidat pour le ministère, et puisque ma collègue en a parlé, j'aimerais revenir à des déclarations qu'elle a faites à la Chambre.

L'automne dernier, le ministre de l'Environnement a répété des dizaines de fois que le Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet continuerait de fournir des services « de calibre mondial ». Un aspect important de ces services est la surveillance scientifique du centre des données. En décembre dernier, Karen Dodds, sous-ministre adjointe, a déclaré au comité que la Direction générale des sciences et de la technologie continuerait à « s'occuper de l'apport scientifique et de la surveillance de l'intégrité des données ». À la même séance, Charles Lin, directeur général, a confirmé ses dires et a déclaré: « La Direction générale des sciences et de la technologie, qui relève de Karen, assurera une surveillance scientifique. » Je les cite.

Nous savons pourtant maintenant que les scientifiques faisant partie du groupe de surveillance de l'ozone ont tous été réaffectés à la direction de la qualité de l'air, donc la Direction générale des sciences et de la technologie n'assure plus la surveillance scientifique du centre des données. Je voulais le mentionner.

Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: M. Woodworth, sur le même rappel au Règlement.

M. Stephen Woodworth: Oui. Je suis assez sûr d'avoir clairement entendu la question posée, et elle portait sur les plans du Canada. Il se pourrait bien que l'objectif personnel de Mme Duncan soit de discuter de la politique du ministère de l'Environnement ou du gouvernement canadien sur ceci, cela ou autre chose, mais nous avons des règles à suivre, que tous les députés doivent respecter.

Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour exprimer nos préoccupations personnelles sur une politique en particulier ou sur la mise en oeuvre des plans du Canada. Nous sommes ici aujourd'hui pour déterminer si les deux personnes qui comparaissent devant nous ont les qualités et la capacité d'exécuter le travail qui leur est confié. Je m'oppose fermement à ce que des députés poursuivent des objectifs personnels en débordant du mandat attribué avec notre accord au comité.

Pour cela, les députés peuvent soumettre une motion afin de convoquer le ministre de l'Environnement devant le comité pour l'interroger sur les plans du Canada. Vous n'avez pas à poser ces questions à des personnes qui ne sont pas ici pour cela.

Le président: Je pense que nous avons eu amplement le temps de débattre de ce rappel au Règlement. Je vais encore une fois déterminer que ces questions ne portent ni sur les qualités ni sur la compétence de M. Latourelle ou de M. Hamilton et, par conséquent, qu'elles sont inadmissibles.

Il ne nous reste presque plus de temps, donc je vais donner une minute à M. Choquette et une minute à Mme Rempel.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Ce fut une séance assez mouvementée où il a été difficile d'obtenir la parole, étant donné tous ces rappels au Règlement. On a tout de même appris beaucoup de choses.

Je suis heureux de connaître et d'accueillir MM. Latourelle et Hamilton dans le cadre de leurs nouvelles fonctions. En une minute, je ne serai pas en mesure de vous poser la moindre question, mais je vais quand même vous mentionner ce qui m'intéresse le plus dans le domaine de l'environnement, c'est-à-dire la science. M. Hamilton en a parlé déjà.

Cette question ne fait pas nécessairement partie de votre travail, mais je voudrais parler des nombreuses réductions qui ont été appliquées récemment dans le secteur de la science, entre autres en écotoxicologie. Toutes les ressources ont été sabrées dans ce secteur. Récemment, on a retrouvé des bélugas dans le fleuve Saint-Laurent, près de Montréal. C'est très préoccupant, non seulement pour ce qui est de l'environnement, mais également pour l'être humain, qui finira par être touché par les répercussions de ces incidents environnementaux.

Je n'ai pas vraiment de question. Je voulais simplement vous accueillir et vous remercier d'être ici aujourd'hui. J'espère que le ministère de l'Environnement va investir dans la science, parce que sans la science, il est impossible de prendre de bonnes décisions en matière d'environnement. Je suis certain que si je vous posais une question, on dirait qu'elle est non pertinente, mais je voulais tout de même vous accueillir et exprimer le souhait que votre position fasse une place à la science. Malheureusement, ce n'est pas vous qui décidez, mais cette question demeure très importante.

Merci.

•(1630)

Le président: Merci, monsieur Choquette.

[Traduction]

Madame Rempel, vous avez une minute et demie.

Mme Michelle Rempel: Je vais poser une question à M. Latourelle.

Je remarque, d'après votre CV, que vous travaillez à Parcs Canada depuis de nombreuses années. Vous y avez fait carrière.

Je pense que nous avons accompli beaucoup de choses au Canada pour ce qui est du réseau des parcs nationaux. Nous avons même reçu récemment un prix de la Fédération mondiale de la faune et de la SNAP pour tout le travail de conservation que nous réalisons.

Pour ce qui est de votre expérience et de votre compétence, quelle serait, d'après vous, votre plus grande réalisation ou à quelle grande réalisation avez-vous participé à Parcs Canada pendant votre carrière au ministère?

M. Alan Latourelle: Je pense qu'il y en a quelques-unes. L'agrandissement du réseau de parcs en est une. Les fonctionnaires ont très peu d'occasions de faire quelque chose qui reste. Si je prends l'exemple de l'agrandissement de la réserve du parc Nahanni, un projet qui m'a donné la chance de travailler directement avec le grand chef des Deh Cho à l'époque, c'est un accomplissement exceptionnel pour le Canada.

Il y a donc l'agrandissement du réseau et il y a l'échange sur les meilleures pratiques de conservation. Tous nos projets de restaura-

tion écologique, par exemple, et nos échanges internationaux sur nos expériences respectives montrent bien le travail exceptionnel auquel j'ai participé à Parcs Canada.

Le président: Je vous remercie infiniment, monsieur Latourelle et monsieur Hamilton, de vous être joints à nous aujourd'hui pour participer à cette réunion passionnante du Comité de l'environnement. Je suis persuadé que vous aurez beaucoup de succès dans vos nouveaux postes.

Chers collègues, je suis prêt à accueillir une motion d'ajournement.

Mme Michelle Rempel: Je la propose.

Le président: La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>